

Publication immédiate

Coup d'envoi du nouveau programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) dans les écoles de l'Estrie

Sherbrooke, le 17 septembre 2008 – Les modalités du programme de vaccination contre le VPH sur le territoire de l'Estrie, pour les jeunes filles de 9 à 17 ans, ont été détaillées par la D^{re} Geneviève Petit, de la Direction de santé publique, en compagnie du D^r Paul Bessette, gynéco-oncologue, de la D^{re} Françoise Gendron, médecin de famille, du D^r Éric Lavoie, pédiatre, et de M^{me} Carole Robinette, infirmière en milieu scolaire. Depuis le début de septembre, le vaccin est offert gratuitement aux jeunes filles de la 4^e année du primaire et de la 3^e année du secondaire. L'offre en milieu scolaire s'étend également aux élèves inscrites en 5^e secondaire, et ce, pour les deux prochaines années.

Comme l'a rappelé D^{re} Petit, le VPH est la plus fréquente des infections transmissibles sexuellement (ITS). Il est à l'origine des cancers et des lésions précancéreuses du col de l'utérus, ainsi que des verrues génitales (condylomes). Les statistiques montrent que 70 à 80 % des hommes et des femmes seront infectés par le VPH au cours de leur vie. Bien que la plupart des personnes infectées éliminent spontanément le virus, certaines peuvent développer un cancer si l'infection persiste.

De fait, chaque année au Québec, environ 325 femmes apprennent qu'elles sont atteintes du cancer du col de l'utérus et 80 d'entre elles en mourront. Ce cancer est le deuxième plus courant chez les femmes de 20 à 44 ans. Pour chaque, il y a entre 50 et 100 femmes qui ont des lésions précancéreuses pour lesquelles elles devront avoir un suivi et un traitement en gynécologie.

Il existe maintenant un vaccin contre ce virus et on estime qu'il permet, entre autres, de prévenir 70 % des cancers du col de l'utérus tout en réduisant considérablement le nombre de cas de lésions précancéreuses et de condylomes. La vaccination permet ainsi de réduire le fardeau des maladies associées au VPH, et tant les pédiatres, les médecins de famille, les gynécologues-obstétriciens que les infirmières encouragent les jeunes filles ciblées à se prévaloir de ce nouveau moyen de prévention mis à leur disposition.

En tant que médecin de famille œuvrant auprès des jeunes, D^{re} Gendron considère que la vaccination contre le VPH doit être vue comme un atout dans la lutte aux ITS, mais insiste pour rappeler que les jeunes femmes, vaccinées ou non, doivent continuer de se protéger des autres ITS et adopter des comportements sexuels sécuritaires, notamment en utilisant le condom.

Déroulement du programme de vaccination en Estrie

Trois doses sont prévues à l'intérieur d'un délai de six mois pour la clientèle ciblée. Toutefois, pour les élèves de la 4^e année, la troisième dose ne sera administrée que lorsqu'elles seront en 3^e secondaire. L'autorisation des parents est requise pour les jeunes filles de moins de 14 ans, comme c'est le cas pour les autres vaccins.

« La vaccination en milieu scolaire est une activité que nous menons depuis de nombreuses années et nous avons à cœur la réussite des programmes que nous offrons aux jeunes. En collaboration avec les partenaires de nos milieux scolaires, nous sensibilisons les jeunes à développer une sexualité saine et responsable. Le milieu scolaire est le lieu par excellent pour rejoindre le plus grand nombre possible de jeunes », conclut M^{me} Robinette.

À noter que le vaccin s'avère aussi disponible gratuitement pour les jeunes filles de moins de 18 ans (ou nées depuis le 1^{er} septembre 1990) et qui n'auront pu bénéficier de l'offre en milieu scolaire. Les femmes âgées de 18 à 26 ans peuvent également recevoir le vaccin, mais devront en défrayer les coûts.

D^{re} Petit a insisté sur le fait que ce nouveau programme s'inscrit dans une stratégie préventive beaucoup plus vaste : « Les jeunes femmes vaccinées ou non doivent continuer à recevoir le test Pap tous les trois ans. Ce test demeure essentiel pour le dépistage du cancer du col de l'utérus. La vaccination représente une stratégie supplémentaire et complémentaire aux autres mesures de prévention des ITS et à la prévention du cancer du col de l'utérus par le dépistage, et ce, pour améliorer la santé des femmes. »

Pour obtenir plus d'information sur le VPH et sur son programme de vaccination, consultez :

- le site du ministère de la Santé et des Services sociaux : www.msss.gouv.qc.ca/vaccination;
- le site de la Société des gynécologues et obstétriciens du Canada : www.infovph.ca;
- votre centre de santé et de services sociaux;
- votre médecin.

Source : Yan Quirion
Service des communications
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
819 829-3400, poste 42209